

C.R.A. N° 2 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance plénière*

Mercredi 8 septembre 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Absences motivées</i>	1
<i>Communication</i>	1
<i>Ordre du jour – Approbation</i>	1
<i>Communication</i>	1
<i>Communications</i>	1
<i>Communication</i>	2
<i>Communications</i>	2
<i>Documents – Dépôt</i>	2
<i>Documents – Prises en considération</i>	2
<i>Questions urgentes</i>	2
<i>Question urgente de M. Courard à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'utilisation du Covid Safe Ticket » ;</i>	
<i>Question urgente de M. Heyvaert à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'imposition du Covid Safe Ticket à l'hôpital Ambroise Paré à Mons » ;</i>	
<i>Question urgente de M. Dodrimont à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le pass sanitaire dans l'HORECA »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Courard, Heyvaert, Dodrimont, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	3
<i>Question urgente de Mme Bernard à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'automatisme des droits pour les familles en matière d'allocations familiales »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....	4
<i>Question urgente de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'annonce par M. le Ministre-Président du détachement de fonctionnaires supplémentaires dans les cabinets ministériels »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Hazée.....	5

Questions d'actualité.....	6
----------------------------	---

Question d'actualité de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les estimations de pertes d'emploi de Comeos »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....6

Question d'actualité de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la restructuration chez AGC Fleurus » ;

Question d'actualité de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les emplois à sauver chez AGC Fleurus »

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Hardy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....8

Question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la signature d'un contrat entre la FN Herstal et la Norvège et la diversification des marchés »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....10

Question d'actualité de M. Matagne à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet de rénovation de la Porte Ouest à Marchienne-au-Pont »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....11

Question d'actualité de M. Douette à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de l'agrivoltaïque »

Intervenants : M. le Président, M. Douette, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....12

Question d'actualité de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'augmentation des prix des aliments pour le bétail »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....13

Question d'actualité de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les dangers de la promotion du rajeunissement vaginal par des influenceuses »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....15

Question d'actualité de Mme Mauel à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la vente de Voo »

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....16

Question d'actualité de Mme Galant à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la réorganisation des centres de contrôle technique en Hainaut »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....16

Question d'actualité de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les aides spécifiques aux agriculteurs pour la protection des eaux »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....17

Question d'actualité de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'augmentation de la valeur des déchets »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....18

Liste des intervenants.....20

Index des matières.....21

Abréviations courantes.....22

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Marcourt, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 1 minute.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- Mmes Mathieux, Delporte et M. Nemes, pour raisons de santé.

COMMUNICATION

M. le Président. – Je vous informe que, en application de l'article 11 du règlement de police des locaux de l'assemblée, la salle des séances plénières est étendue à la salle 5, depuis laquelle les députés pourront participer aux votes.

Seuls les députés présents en salle des séances plénières pourront prendre la parole.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. – Conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret insérant un article 257/1 dans le Code des impôts sur les revenus 1992 afin d'octroyer une exonération du précompte immobilier aux particuliers touchés par les tornades du 19 juin 2021 ou les inondations du 14 au 16 juillet 2021 et instaurant des aides compensatoires aux communes et aux provinces, déposée par MM. Antoine, Bastin, Collin, Mmes Greoli, Vandorpe et Schyns (Doc. 667 (2021-2022) N° 1) ;

- la proposition de résolution interparlementaire du Dialogue interparlementaire pour le Climat en prévision de la COP26 de Glasgow, déposée par MM. Florent, Léonard et Douette (Doc. 668 (2021-2022) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATION

M. le Président. – M. le Président du Parlement de la Communauté française m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 2 septembre 2021.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition contre la construction d'un immeuble de 31 appartements sur la parcelle cadastrée section C n° 1150p signée par huit personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture ;
- la pétition pour la sécurisation du carrefour rues Thiarmon, Arthur Pouplier, Noires-Terres et Plume-Coq, à Écaussinnes signée par cinq personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

COMMUNICATION

M. le Président. – M. Frédéric, Président du groupe PS, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal : M. Witsel devient membre effectif en remplacement de M. Lenzini.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis trois consultations.

Divers documents m'ont été adressés :

- la pétition contre la construction d'un immeuble de 31 appartements sur la parcelle cadastrée section C n° 1150p ;
- la pétition pour la sécurisation du carrefour rues Thiarmon, Arthur Pouplier, Noires-Terres et Plume-Coq, à Écaussinnes ;
- le rapport de la Cour des comptes portant sur l'analyse financière des comptes annuels 2017 à 2019 des intercommunales relevant de la tutelle de la Région wallonne.

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La liste reprenant les documents a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement a été adressée aux membres :

- le projet de décret portant assentiment au Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles le 2 février 2012 et à l'Accord modifiant le Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles le 27 janvier 2021 et le 8 février 2021 (Doc. 664 (2021-2022) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué.
- le projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018 (Doc. 665 (2021-2022) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des

affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué.

- le projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018 (Doc. 666 (2021-2022) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales et des relations internationales, imprimé et distribué.

DOCUMENTS

Prises en considération

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par MM. Antoine, Bastin, Collin, Mmes Greoli, Vandorpe et Schyns (Doc. 667 (2021-2022) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par MM. Florent, Léonard et Douette (Doc. 668 (2021-2022) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. La proposition n° 667 sera envoyée à la Commission du budget et des infrastructures sportives et la proposition n° 668 à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

**QUESTION URGENTE DE M. COURARD À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR
« L'UTILISATION DU COVID SAFE TICKET »**

**QUESTION URGENTE DE M. HEYVAERT À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR
« L'IMPOSITION DU COVID SAFE TICKET À
L'HÔPITAL AMBROISE PARÉ À MONS »**

**QUESTION URGENTE DE M. DODRIMONT À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PASS
SANITAIRE DANS L'HORECA »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Courard, sur « l'utilisation du Covid Safe Ticket » ;
- M. Heyvaert, sur « l'imposition du Covid Safe Ticket à l'hôpital Ambroise Paré à Mons » ;
- M. Dodrिमont, sur « le *pass* sanitaire dans l'HORECA ».

La parole est à M. Courard pour poser sa question.

M. Courard (PS). – Monsieur le Ministre-Président, alors que l'on est en plein combat contre la pandémie de covid, un accord de coopération serait intervenu hier entre les autorités fédérale et régionales concernant le Covid Safe Ticket.

Immédiatement, les Bruxellois ont réagi – fort logiquement puisque c'est à Bruxelles que la situation est la plus compliquée et que le nombre de personnes immunisées est moindre – en indiquant que, au 1er octobre, ce Covid Safe Ticket serait réclamé, notamment dans le secteur de l'HORECA.

Côté wallon, réfléchit-on à une extension ou à un élargissement de l'utilisation du Covid Safe Ticket ?

Je sais que cela doit encore passer en CODECO et qu'il y a d'autres stades de décision à prendre, mais je voulais faire le point avec vous sur l'évolution de la réflexion et sur les objectifs poursuivis par notre Région.

Je vous remercie déjà de votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons appris ce matin que l'hôpital Ambroise Paré a décidé d'utiliser le Covid Safe Ticket dès ce mercredi. En même temps, nous avons appris que les entités de la Belgique ont décidé de prolonger et d'élargir le Covid Safe Ticket.

Nous savons depuis le début de la crise qu'il y a un équilibre compliqué, avec ce Covid Safe Ticket, entre le risque sanitaire et les restrictions des libertés. Depuis le début de la crise, on sait aussi qu'il faut un cadre légal clair quand cet équilibre est en jeu.

La décision d'Ambroise Paré semble illégale à ce jour, même s'il semble que ce soit possible à partir du 1er octobre vu l'accord trouvé entre les entités. Je voulais voir avec vous si cette analyse est correcte.

À partir du 1er octobre, les visites dans les hôpitaux seront soumises à ce Covid Safe Ticket.

Quelles en seront les conditions scientifiques, d'âge et de délais pour ce Covid Safe Ticket ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrिमont pour poser sa question.

M. Dodrिमont (MR). – Monsieur le Ministre-Président, comme mon excellent collègue, Philippe Courard, je m'interroge sur cette décision qui devrait concerner une partie de notre pays et qui, inmanquablement, va impacter les Régions contiguës à la Région bruxelloise qui va adopter ce *pass* sanitaire sur son territoire.

Lorsque c'est d'application de l'autre côté de la frontière franco-belge, il y a des impacts sur les communes de notre Wallonie.

Dès lors, une extension de cette mesure de la Région bruxelloise vers la Wallonie est-elle éventuellement à l'ordre du jour ?

Réfléchit-on à cette formule qui peut quelque peu compliquer la vie de celles et ceux, notamment dans le secteur HORECA, qui se doivent fatalement d'accueillir des personnes dans des conditions parfois un peu plus compliquées ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour ces questions urgentes.

Avant d'y répondre, permettez-moi un préliminaire. Le préliminaire est simple : que souhaitons-nous ? En d'autres termes, voulons-nous, oui ou non, éradiquer le virus et ses variants ?

De cette question fondamentale dépend tout le reste. Bien entendu, si vous estimez que c'est non, alors, laissons circuler le virus et ses variants.

Comme expliqué depuis Darwin, toute cellule vivante crée des mutations et mute. Chaque mutant, que l'on appelle maintenant des variants, est plus résistant et plus agressif que le précédent. C'est la science, depuis la nuit des temps, et nous sommes le résultat de milliards de mutations.

Le Comité de concertation, à la demande de Bruxelles, s'est réuni et a estimé que les Régions pouvaient, si elles le désiraient, utiliser ce Covid Safe Ticket à différents endroits. Je pense à l'HORECA, aux maisons de repos et aux hôpitaux.

À cet égard, je réponds immédiatement que ce que le CHU Ambroise Paré fait pour le moment n'est pas autorisé. Que ce soit au CHU Ambroise Paré, au restaurant ou ailleurs, il ne serait possible d'utiliser ce Covid Safe Ticket que si le Gouvernement wallon en décidait.

Une fois que le travail du Comité de concertation sera terminé, il y aura un débat au sein de cette honorable assemblée et le Gouvernement prendra attitude.

Si nous ne parvenons pas à vacciner les 12 ans et plus à des niveaux de l'ordre de 95 %, le virus continuera à circuler. Nous sommes donc face à nos responsabilités et à notre conscience.

Pour ce qui concerne la Région, le Gouvernement prendra attitude en temps voulu.

M. le Président. – La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse.

Soyons clairs, le groupe PS soutient évidemment le Gouvernement dans l'action et dans les décisions qui seront prises pour combattre la maladie. L'objectif, c'est de stopper cette pandémie et c'est que l'immunité collective vient le plus rapidement possible auprès de la population.

Si des mesures additionnelles doivent être prises, elles devront l'être et elles devront être soutenues parce qu'il est clair qu'il faut cesser avec cette maladie et reprendre une vie normale. C'est le souhait de l'ensemble des citoyens et des citoyennes dans notre Région et de notre pays.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert

M. Heyvaert (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour cette réponse.

Pour répondre à votre préliminaire, je pense que c'est peut-être l'objectif. Quand vous dites qu'il faut éradiquer la maladie, malheureusement, aujourd'hui, la science nous dit que l'on n'y arrivera peut-être pas vu que beaucoup d'animaux et que beaucoup de personnes

risquent encore d'avoir ce virus en eux. Il faut aussi parler au niveau mondial si l'on veut l'éradiquer.

L'objectif d'éradiquer le virus en vaccinant 95 % des enfants de 12 à 16 ans ne tient pas la route scientifiquement.

Maintenant, vivre malgré le virus et essayer de vivre une vie le plus normale possible dans la gestion des risques, oui, mais avoir l'objectif d'éradiquer la maladie, malheureusement, on passera à côté.

M. le Président. – Je ne vais pas en faire un incident, mais lire l'essentiel de sa question pose déjà problème, alors lire l'intégralité de sa réplique, qui est hors sujet de la question qui a été posée, pose problème.

(Réaction de M. Heyvaert)

Je n'en fais pas un incident. Je rappelle simplement que nous avons décidé de règles et que je demande à les appliquer. Je ne vous ai pas interrompu et je ne demande pas que l'on réagisse.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie tant pour les préliminaires – ils sont parfois tout aussi intéressants que l'acte en lui-même – que pour ce que vous avez dit par rapport à la détermination qui est la vôtre.

Chacune de vos prises de position sur la situation sanitaire reconforte notre groupe. Soyez assuré que nous partageons votre point de vue et celui de votre Gouvernement.

Je vous remercie par ailleurs pour les précisions apportées quant à la question que je me suis permis de vous poser.

QUESTION URGENTE DE MME BERNARD À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'AUTOMATICITÉ DES DROITS POUR LES FAMILLES EN MATIÈRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Bernard à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'automaticité des droits pour les familles en matière d'allocations familiales ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, hier, vous êtes allée rencontrer les responsables d'une caisse d'allocation familiale.

Depuis la régionalisation – qui, entre nous soit dit, a brisé l'égalité entre les enfants du pays –, c'est la Région qui gère le processus d'attribution et le paiement des allocations familiales.

On a vu que, pendant la crise sanitaire, beaucoup de familles ont perdu une partie de leurs revenus. Depuis, les suppléments sociaux sont accordés de façon automatique. C'est une très bonne chose parce beaucoup de familles ne savaient même pas qu'elles y avaient droit.

Il y a donc d'autres droits qui pourraient être accordés automatiquement. Je pense par exemple aux enfants de plus de 18 ans qui doivent, chaque année, prouver qu'ils sont inscrits dans une école pour continuer à toucher les allocations. C'est la même chose pour les réductions de transports en commun « familles nombreuses ». Les responsables de la caisse vous en ont parlé hier en disant que ce serait important pour empêcher ces familles de tomber dans la pauvreté.

Quand allez-vous mettre en place l'octroi automatique de tous les droits aux allocations familiales ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Madame la Députée, cette visite de terrain avec la caisse privée « Camille » était prévue de longue date. Elle a malheureusement été reportée plusieurs fois à cause de la crise sanitaire. C'était l'occasion d'évoquer toutes les réformes qui ont déjà été prises, qui sont en cours et celles qui sont à venir.

Vous avez cité celle des suppléments sociaux qui, effectivement, accorde désormais un droit acquis et non plus provisionnel, à la grande satisfaction de tous.

Nous avons également évoqué l'automatisation des droits des enfants qui poursuivent des études après 21 ans. Ce Parlement a voté, avant les vacances parlementaires, ces dispositions. Grâce à la collaboration entre l'AViQ et l'ARES, ce droit sera automatique à partir de la rentrée de septembre 2022.

La digitalisation permet aux caisses d'allocations familiales ainsi qu'à toute une série d'institutions et administrations d'être dotées d'un certain nombre de

données à partir desquelles on peut améliorer les services à la population, l'accès à certains services et à l'automatisation des droits.

Des propositions ont été faites, et je me suis engagée à les étudier.

Sachez que, dans le cadre des compétences régionales, tout sera mis en place pour automatiser au maximum les droits des citoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la réponse que vous venez d'apporter.

Il est important de donner l'automatisme la plus grande et la plus complète possible.

Les décisions en cours montrent que les associations d'étudiants et de parents, la Ligue des familles et les responsables des caisses d'allocations familiales ont eu raison d'insister pour que les travaux avancent. On voit maintenant qu'ils avancent et l'on sera attentif à leur mise en place.

**QUESTION URGENTE DE M. DESQUESNES À
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU
GOUVERNEMENT WALLON, SUR
« L'ANNONCE PAR M. LE MINISTRE-
PRÉSIDENT DU DÉTACHEMENT DE
FONCTIONNAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS
LES CABINETS MINISTÉRIELS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'annonce par M. le Ministre-Président du détachement de fonctionnaires supplémentaires dans les cabinets ministériels ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, 1,2 million d'euros, c'est le bonus budgétaire que s'est auto-octroyé le Gouvernement wallon dans la torpeur de l'été pour gonfler la taille du personnel politique des cabinets ministériels sous prétexte de venir en aide aux inondations.

Cette décision est purement désastreuse, et ce à double titre.

D'une part, parce qu'elle vient torpiller – il n'y a pas d'autre mot – le Commissariat à la reconstruction que votre Gouvernement a mis en place 15 jours plus tôt. Cette situation est incompréhensible : 14 personnes travaillent au Commissariat à la reconstruction et l'on va ajouter 21 personnes dans les cabinets pour être les

points de contact avec les communes et les administrations locales. Cela et dire que le commissariat à la reconstruction, c'est « poubelle », c'est la même chose.

D'autre part, vous expliquez aujourd'hui dans la presse : « Ce sont essentiellement des fonctionnaires qui vont remplir ces fonctions ». Vous décidez donc de déshabiller et de vider l'administration de personnel qui pourrait y être efficace pour l'amener dans les cabinets politiques. C'est un très mauvais signal à la fois pour la gestion de la crise, mais également pour la gestion de l'administration.

Je demande que vous retiriez cette décision.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, je mesure l'extrême urgence de la question.

Le 1,2 million d'euros, je vais d'abord vérifier où il est. S'il a été prévu budgétairement, il est plus que vraisemblable que c'est pour les deux commissaires.

Pour ce qui concerne les cabinets ministériels en tant que tels, si tel était le cas, ce serait une mise à disposition, c'est-à-dire peut-être qu'on l'utiliserait.

À ce stade, nous avons, mon collègue, Willy Borsus, et moi-même, engagé, en effet, à deux dixièmes temps, deux hauts fonctionnaires des UAP que l'on ne paie pas.

Étant donné que M. Desquesnes est si intéressé par les cabinets, je vais me faire un plaisir de ressortir la composition des cabinets cdH de la précédente législature pour que nous puissions voir un peu...

(Réactions dans l'assemblée)

Comme cela, il y aura une comparaison.

Sommes-nous vraiment des irresponsables ? Si oui, je vous demande de nous condamner. Si nous ne le sommes pas, je vous demande d'applaudir.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, vous ne répondez pas à ma question. Comme souvent, vous esquiviez.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vous invite à regarder les chiffres sous la précédente législature. Vous n'étiez pas présent au sein de cette assemblée, mais le coût des cabinets ministériels en Wallonie n'a pas augmenté sous la précédente législature. Vous l'avez déjà augmenté à

deux reprises en indexant systématiquement les budgets des cabinets ministériels, ce qui n'était pas le cas sous la précédente législature.

En outre, vous avez décidé de cette augmentation de 1,2 million d'euros. En effet, 1,2 million d'euros correspondent au coût de 20 équivalents temps plein. C'est votre décision prise pour politiser honteusement davantage l'administration.

M. Hazée (Ecolo). – Septante-six équivalents temps plein au cabinet Di Antonio le 31 décembre 2018. Jamais personne n'a fait autant. Alors, s'il vous plaît, un peu moins de démagogie !

M. Desquesnes (cdH). – Regardez les chiffres budgétaires, le coût réel !

M. Hazée (Ecolo). – Heureusement que le président de parti avait annoncé la fin des simplismes !

(Réaction de M. Wahl)

M. le Président. – L'incident est clos.

Monsieur Wahl, vous n'avez pas la parole.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BIERIN À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES ESTIMATIONS DE PERTES D'EMPLOI DE COMEOS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les estimations de pertes d'emploi de Comeos ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, un de mes collègues vient de me challenger de faire encore mieux que la question précédente. J'espère être à la hauteur.

(Rires)

La fédération Comeos vient de sortir des chiffres en annonçant qu'elle estime que plus de 25 000 emplois risquent de disparaître d'ici 2025 dans le secteur du commerce en raison de la concurrence de l'e-commerce, le commerce en ligne, à l'étranger.

Je voulais donc demander au Gouvernement et à M. le Ministre quelle est leur analyse de ces chiffres fournis par Comeos.

Quelle est la stratégie du Gouvernement pour éviter ces pertes d'emploi dans le commerce en Wallonie ?

De manière plus générale, où en est la stratégie Horizon Proximité qui avait été élaborée par le Gouvernement dans le but de relocaliser une partie de la consommation et de la production en Wallonie et de soutenir nos commerçants locaux et nos artisans ?

Par ailleurs, je tenais également à souligner que, si je m'inquiète des constats de Comeos – et je relaie leurs chiffres et leur étude –, je ne partage pas leur suggestion d'y remédier en assouplissant et flexibilisant davantage le droit du travail, qui est la revendication qui découle de leur constat.

Au contraire, je pense que nous devons miser sur les circuits courts, la production locale et sur les achats locaux. Je tenais à faire cette précision par rapport à cette sortie de Comeos, qui est interpellante, mais on n'est pas, pour autant, obligé de la suivre jusqu'au bout.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre importante question.

Effectivement, que ce soit du fait des achats à l'étranger, qu'ils soient *online* ou physiques, ou du fait des achats digitaux et de l'e-commerce, on observe des flux économiques importants qui ne bénéficient pas ni forcément à nos structures commerciales ni par ailleurs à l'emploi sur le territoire de notre Région.

Cet élément est effectivement caractérisé notamment par un chiffre de 8 milliards d'euros représentant ces flux d'achats à l'étranger et la tendance est croissante. De surcroît, nous avons sur notre territoire wallon, au niveau belge, proportionnellement peu, moins d'un quart, des plateformes numériques qui endossent ces commercialisations.

Il faut donc effectivement agir. Agir pour éviter que ne continue à grignoter des espaces entiers d'activités,

de commerces et donc d'emplois, l'e-commerce au départ de l'extérieur de notre territoire.

Parmi les actions, il y a bien sûr tout ce qui concerne la promotion auprès de nos concitoyens de l'achat de proximité qu'il s'exerce en ligne ou qu'il s'exerce de façon physique.

Deux, il y a évidemment la formation de nos acteurs économiques, de nos commerçants, de nos indépendants, à travers une série de programmes que nous développons aujourd'hui avec l'Agence du numérique. Les formations, notamment, le programme digicommerce et les chèques numériques et d'autres éléments encore pour pouvoir tirer vers le haut un certain nombre d'offres de produits et de compétence en la matière.

Troisième volet, et on va notamment le retrouver à travers le déploiement du plan Horizon-proximité, du plan commerce, le fait de pouvoir articuler, avoir une offre qui articule le commerce en présentiel par rapport au commerce digital qui correspond aussi aux aspirations de nos concitoyens.

En ce qui concerne la modification de la législation que vous évoquez, il s'agit d'une législation qui est de compétence fédérale. Dès lors, notre Parlement n'est pas compétent.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses qui sont effectivement encourageantes par rapport aux efforts du Gouvernement sur ces aspects de soutien du commerce local.

J'ajouterai quand même un mot sur la cohérence à avoir dans l'ensemble de nos politiques et la question à se poser sur les activités à accueillir notamment dans les zones aéroportuaires qui ne doivent pas nuire à ces efforts et au contraire devraient les renforcer.

Cela rejoint, notamment, des propos tenus par le directeur *ad interim* de Liege Airport qui estimait qu'il était plus intéressant de soutenir, par exemple, des activités liées au pharma et au biotech et d'exportation plutôt que de l'e-commerce low cost. J'imagine que vous voyez bien à quoi je fais référence.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. CLERSY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RESTRUCTURATION CHEZ AGC FLEURUS »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HARDY À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES EMPLOIS À SAUVER CHEZ AGC FLEURUS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Clersy, sur « la restructuration chez AGC Fleurus » ;
- M. Hardy, sur « les emplois à sauver chez AGC Fleurus ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce sont 52 emplois qui passeront probablement à la trappe chez AGC Fleurus.

C'est évidemment une catastrophe pour l'ensemble des travailleurs, pour l'ensemble des familles qui vont être impactées.

On a appris la nouvelle lors du dernier conseil d'entreprise qui a eu lieu hier matin.

Comme vous le savez, la procédure Renault a été enclenchée et la direction met en avant deux éléments pour justifier cette annonce.

La première a trait à la concurrence déloyale que mène aujourd'hui la Chine dans le secteur du verre, en cassant évidemment les prix, mais aussi en produisant, néanmoins, des produits à haute valeur ajoutée.

On sait que sur ce terrain-là, malheureusement, AGC Fleurus était plutôt mal positionnée puisque l'entreprise ne possédait pas des équipements propres à fabriquer des pare-brise de nouvelle génération, des pare-brise intelligents qui sont aujourd'hui sollicités par le secteur automobile.

L'autre raison que la direction met fortement en avant, c'est la baisse des ventes de véhicules au niveau du marché européen.

Monsieur le Ministre, je ne suis pas du tout rassuré par les propos des représentants syndicaux, hier soir, qui disaient à quel point il allait être difficile d'éviter des licenciements secs puisque aucun membre du personnel n'entre malheureusement dans les conditions de prépension, que malheureusement également il est plus que probable qu'il sera très délicat de pouvoir recaser les travailleurs dans les autres sièges d'AGC puisque, comme vous le savez, tant le siège de Seneffe que celui de Gosselies et de Louvain-la-Neuve ont subi, il y a peu, des restructurations importantes.

D'une part, avez-vous eu des contacts avec la direction d'AGC ?

D'autre part, quelles mesures avez-vous pu prendre pour limiter, autant que faire se peut, ce massacre social qui s'annonce pour la région de Charleroi ?

M. le Président. – La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, effectivement, cela a été dit par M. Clersy, les travailleurs d'AGC Fleurus ont véritablement vécu une claque quant à l'annonce qui a été faite par la direction hier.

Mes questions, pour ne pas être redondant par rapport à ce qui a été dit, sont :

- d'une part, effectivement, vous ou les membres de votre cabinet qui ont fait un excellent travail et dont je salue encore une fois le travail qui peut être décrié, notamment récemment dans cette assemblée, ont-ils pu prendre des contacts avec les membres de la direction pour connaître les raisons de cette annonce ?
- d'autre part, on sait qu'en France, Emmanuel Macron est en train d'investir massivement dans la production de voitures électriques dans le Nord-Pas-de-Calais. Je voulais savoir si des contacts avaient été pris par le Gouvernement ou vos homologues pour effectivement faire en sorte que nos partenaires économiques et nos voisins historiques puissent participer dans le cadre de cette production de voitures électriques. Il serait en effet inconcevable que l'on produise dans le Nord-Pas-de-Calais des voitures qui sont respectueuses de l'environnement et dont nous ne bénéficions pas et que nous importions de Chine des verres intelligents.

Nous avons un savoir-faire, ce n'est pas pour rien qu'AGC a investi 800 millions dans le R&D à Gosselies. Je voulais savoir si l'on pouvait envisager des retombées pour notre Région et si des contacts avaient été pris.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Messieurs les Députés, la situation AGC Fleurus est en effet délicate, comme vous l'avez effectivement bien décrite.

Tout d'abord, quelques constats concernant les causes de celle-ci. En fait, il y a, dans le monde du marché automobile et des fournisseurs de ceux-ci, une concurrence absolument féroce qui s'exerce, vous l'avez évoqué, aussi au départ d'un certain nombre de fournisseurs extérieurs à l'Europe, avec une pression très forte sur les prix, sur les évolutions, ainsi que sur les fournitures, notamment celles que l'on retrouve chez AGC.

Deuxième élément, la crise covid a entraîné, ici aussi, un ralentissement significatif du marché, des commandes.

Trois, on constate des évolutions spectaculaires en ce qui concerne les motorisations, les véhicules partagés, les véhicules électriques, et cetera. Par ailleurs, à ce stade, AGC Fleurus n'a pas ou pas encore pu se positionner par rapport à la fourniture de pare-brise pour un véhicule spécifiquement identifié, qui lui permettrait alors de rebondir.

Face à cette situation, effectivement, il y a, dans les 58 emplois aujourd'hui concernés, de l'ordre d'une douzaine de contrats de travail à durée déterminée, mais ce sont des emplois également et malheureusement des emplois perdus, ou potentiellement perdus. Par ailleurs, le solde des emplois concernés sont des CDD.

J'ai demandé que des contacts soient pris sans délai avec non seulement les organisations syndicales. Par ailleurs, je m'entretiendrai moi-même dans la foulée avec la direction.

D'une part, il y a une historicité à l'évolution d'AGC, comme vous le savez. D'autre part, nous devons voir comment nous pouvons stratégiquement, avec nos outils, notamment avec l'AWEx, mais aussi avec nos outils financiers, aider à positionner l'entreprise face à l'évolution de ce marché.

Vous évoquez une piste, qui est de pouvoir travailler à la production de pare-brise pour des productions qui vont se nicher à proximité de notre territoire. Il y en a d'autres qui ont été explorés par l'entreprise, m'a-t-on rapporté. Il y a tout un travail que nous souhaitons mener à leurs côtés.

Comme vous l'avez mentionné, lorsque des situations de ce type se produisent, l'attitude de la ministre de l'Emploi et de moi-même est toujours la même :

- minimiser au maximum les pertes d'emploi ;

- préserver la pérennité de la ligne stratégique de l'entreprise ;
- enraciner durablement l'emploi ainsi pérennisé au sein de notre Région, avec l'aide de nos contacts, de nos outils économiques, de stratégies qu'on peut développer.

Ce sera notre attitude ici aussi.

Il y a quelque temps, j'ai eu l'occasion de visiter AGC à Gosselies. Pour celles et ceux qui connaissent l'évolution du secteur du verre dans notre Région, on voit qu'il y a eu d'autres évolutions et d'autres éléments. On doit tenir compte de l'ensemble de cette évolution.

On est aussi au cœur du débat concernant la localisation, la préservation, ou la relocalisation de chaînes de valeur industrielle sur notre territoire. Il me semble que ce débat trouve aussi à s'appliquer dans le dossier que vous évoquez.

Je suis à votre disposition dès qu'on aura les informations et l'analyse complètes, pour réfléchir ensemble de façon raisonnablement confidentielle. Il n'y a jamais trop de bras, de mains et d'esprits lorsqu'on veut tracer la meilleure voie possible au bénéfice d'une entreprise et au bénéfice de ses travailleuses et travailleurs.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très détaillée.

On a 52 emplois qui sont en jeu. Ce sont 52 emplois de trop, puisqu'on a 52 familles aujourd'hui plongées dans l'incertitude et la souffrance.

C'est central pour la Wallonie d'aider cette entreprise à se repositionner. On a cité l'exemple du secteur automobile. Mais, on voit malheureusement que la firme Renault qui était citée tout à l'heure par mon collègue semble se tourner vers des fournisseurs chinois pour ses pare-brise.

Je crois qu'il y a aussi des pistes de solution au niveau de la transition écologique de l'économie, notamment à travers les vitres que l'on peut produire pour le secteur ferroviaire. C'est un des créneaux sur lequel l'entreprise pourrait se repositionner à terme.

Enfin, je ne manquerai pas d'être attentif à la suite de ce dossier, Monsieur le Ministre, en ce compris dans la commission de votre collègue, Mme Morreale, pour vérifier que la Wallonie réponde aussi aux conditions d'accompagnement de ces travailleurs.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre, je salue tout d'abord votre attitude et l'attitude de la ministre de

l'Emploi quant à ces drames sociaux qui se passent un peu partout en Wallonie.

Comme vous l'avez évoqué, il faut avoir une réflexion globale sur la relocalisation de notre économie. On a tous été conscients au lendemain de la crise sanitaire que c'était une des prérogatives au monde d'après. Dans ce cadre, la Wallonie a un rôle à jouer, notamment par son savoir-faire.

À Charleroi, j'espère que nous aurons demain la Cité des métiers qui continuera à perpétuer le savoir-faire dans le cadre des métiers techniques. C'est toute une main-d'œuvre qui pourra être utile demain pour être les plus performants, et avoir un avantage concurrentiel par rapport à d'autres régions de l'Europe, et participer dans des filières de demain telles que les voitures électriques ou d'autres, comme vous l'avez évoqué.

Avec les députés socialistes, on serait heureux d'apporter notre pierre à l'édifice.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE
MME RYCKMANS À M. BORSUS, MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU
NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE
L'IFAPME ET DES CENTRES DE
COMPÉTENCES, SUR « LA SIGNATURE D'UN
CONTRAT ENTRE LA FN HERSTAL ET LA
NORVÈGE ET LA DIVERSIFICATION DES
MARCHÉS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Ryckmans à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la signature d'un contrat entre la FN Herstal et la Norvège et la diversification des marchés ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est une information qui est tombée la semaine dernière : la FN Herstal a signé un contrat important de 30 millions d'euros avec le ministère de la défense norvégien. C'est une bonne nouvelle pour la FN et pour la Wallonie.

Je voulais savoir quelles étaient les conditions. Pouvez-vous nous expliquer quels ont été les ingrédients ou les conditions pour que cette signature de contrat ait pu avoir lieu ?

Cela montre que la possibilité de diversifier les marchés et d'aller vers des marchés sûrs est une

démarche possible que la Wallonie devrait enclencher davantage. Il est temps d'arrêter de signer des contrats avec des pays tels que l'Arabie saoudite qui sont attaqués et attaques sur le plan des droits humains et du droit humanitaire, notamment au Yémen.

Cette démarche d'entrée est d'aller vers la diversification des marchés et d'aller vers des marchés sûrs, c'est aussi une démarche qui a été inscrite dans la DPR. Je voulais donc savoir où on en est dans cette démarche de diversification, tant pour des marchés sûrs qu'aussi, éventuellement, pour des produits puisqu'on le sait, les compétences et les savoir-faire des travailleuses et des travailleurs de la FN ont déjà été identifiés pour des produits civils.

Je voulais donc savoir où en était cette démarche et comment le Gouvernement wallon avance en la matière.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Madame la Députée, je vous remercie. Rappelons tout d'abord toute l'importance du groupe FN Herstal : 1 600 emplois rien que chez nous, 3 000 emplois dans le monde, un chiffre d'affaires qui a varié évidemment à la suite de la crise covid, mais de l'ordre de 800 millions d'euros avec deux divisions principales : une chasse et sport, une défense et équipement militaire.

En ce qui concerne le contrat, il s'agit effectivement d'un contrat d'une excellente nouvelle et bravo aux équipes de la FN qui, de façon autonome – nous n'avons pas eu de rôle en la matière –, ont bien sûr négocié. Ce fut une longue négociation pendant deux ans avec des concurrents américains extrêmement offensifs pour pouvoir livrer ce matériel de type « mitrailleuses » sur une durée de sept ans avec un contrat de maintenance sur 20 années.

En ce qui concerne la diversification, je voudrais tout d'abord rappeler que je n'ai plus de compétences en matière de délivrance des licences d'armes, mais à ma connaissance, les délivrances sont examinées et accordées dans le plus strict respect des législations, et par ailleurs de notre législation régionale qui est une législation dont vous savez qu'elle est plus contraignante que celle d'un certain nombre de pays. Je vous engage à lire par exemple les comptes-rendus de l'Assemblée nationale parlementaire française pour voir les justifications du département de la Défense en ce qui concerne le commerce français. Je vous engage aussi à jeter un petit coup d'œil sur ce qui se passe dans quelques pays européens très proches.

Il n'empêche que nous respectons scrupuleusement les législations. Nous sommes par ailleurs engagés dans un certain nombre d'efforts de recherche de manière à pouvoir, concernant des marchés complémentaires, bien sûr, ou concernant des produits diversifiés ressortissant de ces secteurs ou immédiatement voisins pour pouvoir offrir un certain nombre de diversifications. C'est le cas notamment en ce qui concerne des matériels internes aux tourelles de char. C'est une nouvelle activité proche, mais une activité aussi qui elle-même est porteuse d'emplois. Évidemment, il s'agit aussi pour le groupe d'assurer non seulement sa pérennité, mais – je l'espère – sa croissance interne ou externe, tant je pense, l'ensemble des missions et des équipements qu'il produit me semble absolument nécessaire en ce qui concerne nos équipements et les équipements que nous fournissons, notamment en Norvège, comme vous venez de l'évoquer.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, cela veut dire qu'il est vraiment important d'avancer le plus rapidement possible pour se désengager de relations avec des états qui ont du sang sur les mains. Ces contrats, qui sont des contrats risqués parce que les licences sont frappées de recours au Conseil d'État. Il faut donc renforcer et rassurer les relations partenariales avec des marchés sûrs.

Comme actionnaire unique, la Wallonie a des impulsions dans les grandes orientations commerciales. Il faut pouvoir avancer pour contribuer à des produits innovants qui sont des produits non militaires et agir, contribuer de cette manière-là à la reconstruction et à la résilience de la Wallonie, ce dont elle a bien besoin.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MATAGNE À
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE
PROJET DE RÉNOVATION DE LA PORTE
OUEST À MARCHIENNE-AU-PONT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Matagne à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le projet de rénovation de la Porte Ouest à Marchienne-au-Pont ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). – Monsieur le Ministre, vendredi dernier, nous avons pu prendre connaissance

du *masterplan* concernant la Porte Ouest de Charleroi. Évidemment, c'est une très bonne nouvelle pour notre ville, pour notre Région puisque cela annonce le redéploiement à la fois humain et économique de tout un site, soit 109 hectares pour être exact, un redéploiement massif de PME, d'infrastructures. On parle d'une caserne ouverte, on parle d'espaces verts, d'espaces culturels. C'est vraiment une bonne chose que d'entendre ce plan, dessiné en un temps que je pourrais qualifier de « record », en à peine six mois. Je pense que les autorités communales s'en réjouissent.

Il reste aussi quelques inconnues, comme nous avons pu le lire dans la presse, et notamment le phasage de ces différentes activités, de ces différentes professions. J'aimerais donc savoir si vous pouviez nous en apprendre un petit peu plus sur le sujet.

J'aurais aussi pu adresser la question à votre collègue, Mme De Bue, mais, en occurrence, le site abrite le fameux haut-fourneau n° 4, que l'on connaît tous, et sans lequel Charleroi ne serait pas la ville qu'elle est aujourd'hui.

J'ai entendu les déclarations du bourgmestre, M. Magonne, qui disait que le HF4 devait être maintenu dans le cadre de la réhabilitation du site. Je pense qu'il n'est pas le seul à partager cet avis. Il y a une forte mobilisation autour de ce site dans la population, mais aussi autour des politiques. J'ai moi-même eu l'honneur de rassembler quelques députés carolos autour de ce projet.

Puis, ma devancière, que vous connaissez tous, Mme Salvi, avait créé une commission au sein de la Ville de Charleroi pour la protection de ce site. Puis, notre collègue, M. Collin, avait pu dégager des moyens substantiels pour le rachat du site : 4 millions d'euros en l'occurrence.

J'aimerais savoir, Monsieur Borsus, si vous pouviez nous confirmer la pérennisation du site et surtout de quelle manière cela va s'articuler dans le redéploiement de ces 109 hectares.

Je vous remercie d'avance pour l'ensemble de vos précisions.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, la présentation de ce *masterplan* était un moment important. On peut parler de « ces » *masterplans* puisque, le matin, nous étions à Liège sur les sites d'AMB et, l'après-midi, à Charleroi sur le site de Carsid.

C'est un dossier qui concerne une grosse centaine d'hectares avec une approche qui allie en même temps l'accueil du campus du futur et une implantation de défense. D'autre part, des éléments d'accueil d'entreprises dans une série d'activités liées à l'économie circulaire, à la nouvelle industrie, un port urbain, les connexions au territoire voisin, un certain nombre d'espaces végétalisés. Nous avons aussi gardé un espace pour Industeel et son accroissement, en tout cas pour le déploiement de ses activités.

Par ailleurs, vous l'avez mentionné, nous avons souhaité garder un certain nombre de témoins du passé. J'y vois une forme de respect par rapport à toutes celles et ceux, travailleurs, responsables, acteurs de tout ce qu'a été notre passé extrêmement prestigieux en Wallonie, que ce soit en région liégeoise ou dans le bassin de Charleroi, notamment.

En ce qui concerne ces témoins du passé, on y retrouve notamment le haut-fourneau, comme on retrouve à Liège le haut-fourneau B. L'idée est, avec mes collègues et notamment avec ma collègue, la ministre du Tourisme et du Patrimoine, de pouvoir, au départ de la décision prise maintenant, d'avoir un projet de préservation – c'est le minimum syndical, si je puis dire – et de valorisation, je l'espère, du haut-fourneau. J'ai eu l'occasion de le visiter moi-même de très près et c'est extrêmement intéressant et illustratif.

Le but est maintenant de pouvoir avancer. L'étape suivante, c'est l'acquisition, la transaction concernant l'acquisition des sites, ainsi que pouvoir valider le phasage. Je souhaite que les choses aillent vite. Vous savez que l'on a 100 hectares par an dans notre Déclaration de politique régionale comme objectif de réhabilitation de zones industrielles. On a maintenant à peu près 500 hectares qui sont traités de front, que ce soit à Liège, à Charleroi, mais aussi sur différents autres sites.

Je termine en indiquant que je tiens à remercier toutes les forces vives qui, autour de la Région wallonne, de la SOGEPa, de la ville, de l'auteur de projets et d'autres intervenants encore, ont permis d'avancer à un rythme très soutenu. Cette mobilisation est à maintenir pour les prochaines étapes.

Toutes mes amitiés, par ailleurs, à Mme Salvi, qui a aussi œuvré dans ce dossier précédemment.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes ces précisions. Je ne manquerai pas de saluer Mme Salvi.

C'est un projet qualitatif qui, sur papier, est très bien fait. Vous le dites aujourd'hui : on mène 500 hectares de front dans la réhabilitation des friches industrielles. Au préalable, on a entendu mes collègues carolos,

M. Clersy, M. Hardy, évoquer l'industrie, notamment automobile, qui compte pour la Wallonie.

Je pense que nous avons des talents à faire valoir et, effectivement, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faille avancer vite, mais surtout avancer bien. Pour l'instant, c'est en bonne voie et je vous remercie, en tout cas, pour votre implication particulière.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DOUETTE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR DE L'AGRIVOLTAÏQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Douette à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de l'agrivoltaïque ».

La parole est à M. Douette pour poser sa question.

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, vous savez comme moi que les champs solaires et les projets de champs solaires se multiplient en Région wallonne.

Bon nombre de communes reçoivent d'ailleurs des projets à ce sujet.

Ne serait-il pas, face à ce constat, intéressant de poser un cadre qui peut protéger nos agriculteurs, mais également nos terres nourricières face à l'ensemble de ces projets qui sont en train de se développer ?

Je ne veux pas dire par là qu'il faut refuser l'ensemble des projets, parce que certains sont bien réfléchis, sont construits dans une nature où l'on garde une vocation première de nos terres agricoles, sont certainement intéressants et peuvent être étudiés.

L'agrivoltaïque fera-t-il, oui ou non, partie de l'arsenal wallon afin d'atteindre les objectifs climatiques ?

Quelle est la stratégie wallonne afin de pouvoir lier climat et agriculture pour pouvoir atteindre ces objectifs ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, tout d'abord, un préambule : les champs photovoltaïques n'ont pas leur place en zone agricole. J'ai sollicité et obtenu un projet de circulaire de mon administration qui sera diffusée dans les tout prochains jours et qui invite les communes et les fonctionnaires délégués à refuser les champs photovoltaïques de cette nature.

Pourquoi une position aussi tranchée ? C'est tout simplement parce qu'il y a déjà une pression énorme sur la terre agricole.

Cette pression conduit notamment à une envolée des prix des terres agricoles et à faire basculer parfois tout notre modèle agricole et à le mettre en danger.

J'ajoute que la terre agricole accueille déjà d'autres modes de production d'énergie renouvelable, comme vous le savez.

Si nous acceptons à l'avenir que toute une série de projets soient déployés sur notre territoire, nous allons avoir, de nouveau, une vraie difficulté majeure en la matière.

Par contre, de concert, évidemment, avec mes collègues en charge de ces matières, je suis totalement favorable à ce que nous puissions développer, notamment le photovoltaïque, à l'instar d'autres filières, mais notamment le photovoltaïque dans une série d'autres espaces, que ce soit sur les toitures des bâtiments, des bâtiments agricoles. Sur les bâtiments agricoles, il y a des hectares de toiture de bâtiments agricoles, sur les parkings, comme ce fut fait à Pairi Daiza, sur les bâtiments industriels, commerciaux, sur des friches industrielles qui ne sont pas requalifiables – je ne parle pas des friches industrielles dont nous nous sommes entretenus – et encore beaucoup d'autres endroits de cette nature.

Si la circulaire n'est pas suffisante – mais il me semble que mon message est clair, la circulaire le sera tout autant –, alors je vous proposerai de modifier le décret, qui, alors, rendra totalement impossible, en toutes circonstances, le fait d'utiliser la terre agricole pour y installer des champs de panneaux photovoltaïques.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, qui va dans la droite ligne de ce que je pensais.

C'est assez ferme comme position et je l'apprécie. Habitant la Hesbaye, évidemment, je ne peux qu'aller dans votre sens. Il y a tellement de friches industrielles, de toitures encore à exploiter. Je pense qu'il est

intéressant que nous puissions nous concentrer sur tous ces espaces disponibles pour mettre des panneaux photovoltaïques. Cela pourra se combiner certainement avec un de vos collègues, le ministre Henry, dans le cadre des communautés d'énergie, que nous attendons avec impatience également.

Ce décret est important pour pouvoir d'abord développer, comme vous l'avez indiqué, ces développements de photovoltaïques sur ces espaces industriels, ces toitures, même sur des toitures du monde agricole, parce qu'il y a quand même beaucoup de mètres carrés, avant de penser à développer des panneaux sur nos terres agricoles dont la première vocation est de nourrir la population.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AUGMENTATION DES PRIX DES ALIMENTS POUR LE BÉTAIL »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'augmentation des prix des aliments pour le bétail ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, depuis plus d'un an, le prix des produits céréaliers et oléagineux ne cesse d'augmenter, ce qui inquiète terriblement les agriculteurs, à juste titre.

Pas plus tard que la semaine dernière, le Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale déplorait, pour la France, une progression des prix de 30 % en 12 mois, laissant finalement les agriculteurs et les éleveurs sans aucune marge de manœuvre. En cause, nous le savons, la crise sanitaire qui a provoqué des spéculations sur les matières premières, sans oublier bien sûr le coût du transport maritime pour acheminer ce type de matière première.

Chez nous, dans notre pays, l'épeautre, le froment, l'orge, plus largement les céréales à paille ont connu une explosion des prix, dénoncée, avec raison, me semble-t-il, la FWA.

Le Collège des producteurs va encore un peu plus loin évoquant une crise aiguë dans le secteur de l'élevage des poulets et des porcs où la charge de l'alimentation animale représente 70, 80, voire 90 % des

coûts de l'élevage. Autrement dit, la vente des animaux ne parvient même pas à couvrir la charge de l'alimentation de ces animaux.

Vous le savez, Monsieur le Ministre, la FWA, le Collège des producteurs vous ont adressé une missive, une requête urgente, sollicitant de votre Gouvernement une aide financière immédiate. C'est ma première question.

La deuxième porte sur le moyen terme. Ne faut-il pas réfléchir à une autre structuration de la production et de la distribution de l'alimentation animale ? Nous pensons à une optimisation de la logistique, la révision de la formule des primes, tout simplement une diversification de l'approvisionnement animal, en donnant la priorité, en favorisant notre propre alimentation régionale wallonne.

Voilà deux questions, Monsieur le Ministre, à travers celles-ci, c'est tout un secteur qui est en détresse. Vous le savez, l'agriculture accumule ces dernières années de grosses difficultés, que ce soit lié à des crises sanitaires ou encore à des conditions climatiques qui ont emporté une grande partie de leur rentabilité, sans même oublier le coût des terres. C'est donc avec beaucoup d'intérêt et d'impatience que j'écouterai votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Borsus.

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. – Monsieur le Député, votre constat est exact, je ne le répéterai pas, je le fais mien.

Par rapport à cette situation, je peux encore ajouter le coût, par exemple, du machinisme agricole, de la réparation des équipements et des intrants, en ce compris des engrais. Certains ont jeté un petit coup d'œil sur certaines des productions agricoles, je parle du lait ou de la viande, en constatant des stabilisations positives ou des augmentations de prix, mais même pour ces secteurs-là, l'ensemble des coûts de tout ce qui entre à la ferme ont compensé largement malheureusement l'augmentation des prix.

Pour des secteurs où les prix sont bas, je pense singulièrement au secteur du porc et des volailles, on a vraiment ici une situation de crise.

En ce qui concerne le porc, dans la foulée de la PPA, nous avons mis en place un dispositif d'indemnités à concurrence de 530 euros par truie porteuse qui a été activée, à propos duquel les demandes de prime ont été rentrées et sont en voie de liquidation, si ce n'est déjà fait au niveau de notre administration.

Se pose la question de la poursuite de la crise, puisque nous avons agi à ce moment-là en ce qui

concerne la crise suite à la PPA, puisque c'est l'addition de problèmes que l'on observe.

En ce qui concerne la volaille, j'ai effectivement été saisi d'une demande ici aussi du Collège des producteurs. Je pense qu'il faut – je vais m'en entretenir avec mes collègues –, ici aussi, une intervention urgente pour franchir ce cap. Indépendamment de cela, il faut des mesures structurelles qui concernent la relocalisation chez nous d'un certain nombre d'éléments de la production alimentaire animale.

Deuxièmement, il faut que nous puissions mobiliser des ressources et des mécanismes au niveau européen, pour baliser des éléments de dérive de marché comme ceux qu'on observe. Quand je dis baliser, j'entends placer des filets de sécurité, des dispositifs qui permettent d'intervenir lorsque certaines spéculations sont en difficulté à ce point.

Sont aujourd'hui dans l'œil du cyclone ces deux spéculations surtout, ces deux productions : porcine et de volaille.

Mais, le raisonnement que je tiens vaut aussi plus globalement. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà noté dans notre accord de Gouvernement toute une série d'actions visant à redévelopper des productions de proximité avec le soutien de notre recherche agricole, moins soumises à l'exposition de prix que représentent les marchés mondiaux et internationaux.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je suis satisfait de voir que vous partagez l'analyse qui est la nôtre au cdH sur la crise que connaît le monde agricole, et singulièrement dans l'élevage porcin et dans celui des volailles.

Pour le reste, vous me laissez sur un oxymoron. Il y a une partie de clarté – votre volonté de les aider –, mais une partie obscure – ce qui fait l'oxymoron du clair-obscur – où vous ne m'indiquez pas les montants, les mécanismes, les calendriers, les échéances. Or, il y a urgence.

Monsieur le Ministre, puis-je vous demander de dissiper cet oxymoron et de venir rapidement avec des chiffres clairs, des mécanismes connus et un calendrier serré ? Sinon, nous allons et vous allez assister à une situation extraordinairement difficile dans les deux secteurs que nous avons identifiés. Je ne manquerai pas d'y revenir.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR
« LES DANGERS DE LA PROMOTION DU
RAJEUNISSEMENT VAGINAL PAR DES
INFLUENCEUSES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les dangers de la promotion du rajeunissement vaginal par des influenceuses ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, l'intitulé de ma question pouvait faire sourire. Mais, je pense que le sujet est plutôt surprenant, choquant. Je pense qu'on a touché le fond.

Quand une influenceuse qui est suivie par plus de 3 millions de *followers* et une grande majorité d'adolescentes déclare : « Je me suis fait rajeunir le vagin, c'est comme si j'avais 12 ans ». Je trouve que c'est très choquant pour une femme, pour une mère, d'entendre de tels propos.

On ne peut pas rester indifférents par rapport à ces propos entendus. Il faut faire attention à tout ce qui est divulgué et véhiculé par l'ensemble des réseaux sociaux.

Madame la Ministre, si je vous interroge aujourd'hui, c'est en votre qualité de ministre des Droits des femmes et de la Santé. Ce genre de sujet est-il abordé lors des comités interministériels Santé ou Droits des femmes ? Avez-vous envisagé une concertation avec votre collègue fédéral pour interdire ce genre d'intervention ? Le but serait qu'il y ait une intervention au niveau du Cercle des gynécologues pour interdire ce genre d'intervention. Vous êtes-vous concerté avec vos collègues via EVRAS pour tout ce qui concerne la prévention par rapport à ce genre d'opérations ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, nul doute que cette question fera date dans les annales de ce Parlement.

Les femmes ont souvent été soumises à des phénomènes de mode, bien plus que les hommes. Ils les ont contraintes physiquement. Je pense notamment à cette mode il y a plusieurs cercles où l'on corsetait les femmes, au point que cela entravait leur respiration. Je pense aussi aux sourcils. Il y a eu un moment où la mode était de s'arracher les sourcils, puis la mode a

changé, et de pauvres femmes se sont retrouvées sans sourcils. Elles devaient se les faire redessiner de manière définitive.

Vous conviendrez avec moi que se faire arracher les sourcils, ce n'est pas la même chose que se faire mutiler le sexe, même sous anesthésie.

Cela en dit long sur la sexualisation et la construction de l'identité sexuelle, du plaisir que l'on doit trouver dans sa vie relationnelle et de l'équilibre que l'on doit avoir avec son corps.

Cela pourrait paraître anecdotique – et, comme vous le dites, on a touché le fond –, mais c'est dangereux à partir du moment où trois millions de personnes suivent cette fille qui compare l'intérêt d'avoir un beau sexe au fait d'avoir un sexe de 12 ans, en se disant que cela serait bien.

Il y a donc véritablement un gros travail à effectuer en matière de sensibilisation. Nous nous sommes battus, nous avons été plusieurs ici à travailler sur la généralisation de la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les écoles et je pense que c'est un beau levier à partir duquel nous pourrions travailler davantage encore pour aborder les codes féminins, le plaisir féminin, la relation sexuelle et affective.

Prenons, par exemple, quelqu'un qui va aborder sa vie sexuelle pour la première fois. Cette personne va peut-être la comparer avec des codes qui seraient des films pornos et il faudra lui expliquer que ce n'est pas la norme et que ce n'est pas comme cela que l'on construit sa vie sexuelle, au même titre que l'on doit pouvoir parler de s'accepter. Si elle a des doutes, elle peut aussi en parler avec son ou sa gynécologue pour pouvoir travailler sur les complexes qu'elle peut avoir, que la société lui engendre et lui impose, dans un canevas étriqué.

Je pense qu'il ne faut pas se moquer de ce genre de phénomène et le considérer comme marginal puisqu'il y a plusieurs opérations, plusieurs jeunes filles et plusieurs femmes qui pratiquent ce genre d'opérations.

Donc, nous allons effectivement mener un travail de prévention avec les différents relais.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour tous ces éléments de réponse.

Vous me rassurez parce que vous ne banalisez pas cette pratique et, même si la question restera dans les annales, je pense qu'il faut vraiment sensibiliser, faire de la prévention parce que c'est une opération dont les conséquences ne sont pas sans danger.

Malheureusement, ce genre d'influences suivies par énormément d'adolescentes créent une surenchère à

celle qui sera la meilleure dans tous les domaines. Il faut donc vraiment insister sur la concertation avec vos différents collègues, que ce soit au Fédéral, pour interdire ce genre de pratiques au niveau des cercles des gynécologues, mais également au niveau de la Fédération pour accentuer la prévention.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAUEL À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA VENTE DE VOO »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Mauel à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la vente de Voo ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). – Monsieur le Ministre, pas plus tard qu'hier, dans un article du journal *L'Écho*, on apprenait que cinq candidats acquéreurs potentiels s'intéressent à l'achat de l'opérateur Voo, qui est une filiale de Nethys.

La suspension de vente, survenue il y a plus d'un an, semble rentrer dans une phase plus décisive. Même si rien ne filtre par rapport à cette vente éventuelle, il ne faut quand même pas oublier que de nombreux actionnaires publics se positionnent derrière cette structure, notamment des communes et la Province de Liège. Ces dernières pourraient donc prétendre à un retour de 500 millions d'euros à 1 milliard d'euros.

Nous savons que, dans ce contexte de crise, cet argent pourrait naturellement venir en aide à ces communes et à la Province de Liège.

Eu égard au fait que de nombreux actionnaires publics se trouvent derrière cette structure, un débat politique devrait avoir lieu.

Avez-vous des nouvelles concernant cette information, qui pourrait notamment enclencher le débat politique ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, comme vous l'indiquez, la majorité des parts de Voo vont être vendues et l'on entre dans une phase terminale en suite de la reprise du réseau de Brutélé. C'est le management *ad interim* qui mène les opérations en concertation avec le conseil d'administration qui représente les différents actionnaires. Ce sont eux qui vont mener ces opérations.

Ces opérations me seront, au bout du processus, soumises en tant que ou en qualité de ministre de tutelle. J'aurais donc à me prononcer. Je ne peux que faire deux choses.

D'une part, réitérer ma confiance au management et souligner aussi que la sérénité est revenue au sein du conseil d'administration qui est d'ailleurs animé du sens des responsabilités. Au moment T, je serai amené à me prononcer sur les actes qui me seront soumis.

L'autre chose est l'affectation du produit de la vente dont il revient aux actionnaires à se déterminer sur ce qu'ils souhaiteront en faire. À titre personnel et comme homme politique de la province concernée, je me suis déjà prononcé sur le fait que je souhaitais que ces activités soient liées ou soient en liaison avec le *core business* de nos villes et communes. Néanmoins, c'est aux actionnaires à déterminer leurs desseins et l'affectation du produit de cette vente.

M. le Président. – La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

Je suis contente d'entendre que vous confirmez que les négociations rentrent dans la phase décisive. Bien sûr, ce sera le CA qui devra mener ce débat et ces négociations. Vous avez quand même votre rôle à jouer en tant que ministre de tutelle. Je vous remercie donc pour ce réconfort que vous apportez au conseil d'administration.

Concernant l'affectation, je pense comme vous que c'est difficile à lier, d'autant plus que ce serait notamment uniquement dans le cadre d'une question de solidarité, mais il faut que ces fonds soient affectés à la fonction telle qu'elle a été exécutée par cette structure les années précédentes.

**QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA
RÉORGANISATION DES CENTRES DE
CONTRÔLE TECHNIQUE EN HAINAUT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la réorganisation des centres de contrôle technique en Hainaut ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, deux centres d’inspection automobile – Maisières et Lobbes dans le Hainaut – vont fermer pour un manque de place et aussi la vétusté des deux bâtiments.

Vu le charroi qui n’arrête pas d’augmenter, y a-t-il eu une concertation entre Autosécurité, votre cabinet et votre administration ?

Apparemment, il y a également un problème qui se pose par rapport à l’interdiction d’installation de ces centres d’inspection automobile dans les zonings. C’était pour voir si vous avez eu une concertation avec votre collègue de l’aménagement du territoire par rapport à l’installation de ces centres d’inspection automobile dans les zonings.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre De Bue.

Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l’Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. – Madame la Députée, je vous confirme que le centre de contrôle technique de Maisières pose question. Le bâtiment est vétuste, il y a de l’amiante et il ne pourra pas faire l’objet d’une extension.

Que prévoit la législation dans le cas d’augmentation du nombre de véhicules, de la fréquentation du nombre de véhicules, ce qui est le cas dans l’arrondissement de Mons ? La législation prévoit d’augmenter le nombre de lignes.

Pour toute modification de l’offre de contrôle technique, comme d’ailleurs de centre d’examen de permis de conduire, il faut une concertation entre les opérateurs, dans ce cas-ci Autosécurité, avec la Région. La Région doit aussi valider les schémas d’implantation.

La proposition qui a été divulguée dans la presse, qui a d’ailleurs été formulée de manière conditionnelle, vous l’avez remarqué aussi, n’a pas encore été discutée avec les services de la Région wallonne. C’est une proposition, mais qui fera sans doute l’objet de débats si l’opérateur le souhaite. La Région devra être attentive à la qualité de l’offre de service puisqu’on ne peut pas désavantager certains territoires, comme les territoires ruraux. Il faut veiller à ce que ces centres soient accessibles à 25 kilomètres à la ronde pour garantir le service à toute la population.

Il y a des contacts puisqu’il faut valider les implantations, il y a un dialogue permanent avec le secteur pour aider le secteur à trouver des sites d’implantation et je peux aussi vous rassurer sur un point, c’est que l’on ne ferme pas un centre, on ne ferme pas une ligne tant que l’on n’a pas ouvert un nouveau centre.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour tous ces éléments de réponse.

Il faut vraiment être attentif de ne pas décourager aussi les gens d’aller faire contrôler leur véhicule parce que c’est très important pour la sécurité routière. Je reviendrai donc avec vous quand toutes les concertations auront eu lieu et vous l’avez souligné, il n’y aura pas de fermeture de lignes ou de fermetures de centres tant que de nouvelles propositions ne seront pas sur la table.

Je suivrai donc ce dossier et je reviendrai très certainement en commissions sur le sujet.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES AIDES SPÉCIFIQUES AUX AGRICULTEURS POUR LA PROTECTION DES EAUX »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Dodrिमont à Mme Tellier, Ministre de l’Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les aides spécifiques aux agriculteurs pour la protection des eaux ».

La parole est à M. Dodrिमont pour poser sa question.

M. Dodrिमont (MR). – Madame la Ministre, on le sait, les agriculteurs doivent respecter des règles concernant les surfaces qu’ils cultivent, notamment lorsque celles-ci jouxtent des cours d’eau. Il y a donc une bande de six mètres de terrain qui ne peut être cultivée de manière à préserver le cours d’eau, mais aussi à développer des zones où la biodiversité est évidemment, quelque part, protégée.

Cette contrainte appelle, pour les agriculteurs, quelques inquiétudes. Vous répondez à ces inquiétudes en proposant des aides. Vous avez confié à la SPGE l’étude d’un mécanisme permettant d’aider dans ces situations. On évoque aussi le fait de favoriser les plantations dans ces zones proches des cours d’eau.

J’aimerais, Madame la Ministre, obtenir quelques explications par rapport à ce mécanisme. Que prévoit-on exactement pour ces zones qui ne pourront donc pas être exploitées par les agriculteurs ? Que peut-on faire pour favoriser les plantations ainsi qu’expliquer dans l’article dont j’ai pu prendre connaissance sur ce sujet ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, en effet, dans un contexte un peu particulier, cette annonce relative à cette nouvelle aide, puisque ce week-end se tenait le Congrès mondial de la nature à Marseille où de nombreux dirigeants, notamment M. Emmanuel Macron, ont fait des annonces importantes pour soutenir la biodiversité sur notre planète. J'ai envie de dire que dans notre région aussi, suite aux inondations, un manifeste vient d'être publié d'ailleurs par différentes associations environnementales pour promouvoir également l'utilisation de l'aide de la nature, finalement, pour aider à lutter contre les changements climatiques.

Dans ce contexte le renforcement de nos mesures de soutien à la plantation d'arbres et de haies vient à point puisque – vous l'avez dit – de nouvelles règles s'imposent au secteur agricole dès la fin de cette année, celle de disposer d'un couvert végétal permanent aux abords des cours d'eau sur une bande d'environ six mètres. Nous avons mobilisé l'aide de la SPGE pour accompagner les agriculteurs de façon à faire un *win-win* j'ai envie de dire puisque à la fois la protection des cours d'eau à travers ce couvert végétal permanent. En même temps, notre projet de plantation de haies peut se retrouver puisque la SPGE proposera gracieusement aux agriculteurs des contrats pour aider à la plantation en fournissant les plans et en accompagnant sur le terrain également ces plantations aux agriculteurs, en particulier ceux qui se situent aux abords des zones de captage et également le long des cours d'eau qui sont jugés les plus problématiques en matière de qualité de l'eau, puisque vous savez que nous avons également une directive européenne qui nous enjoint d'améliorer la qualité de nos masses d'eau.

Je pense que c'est un projet vraiment intéressant pour les agriculteurs également. Une campagne de communication dédiée suivra dans les prochaines semaines pour expliquer très largement et très précisément aux agriculteurs le contenu de cette aide qui leur est proposée.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse.

J'entends évidemment les mesures qui seront prises pour aider les agriculteurs. Je m'en réjouis, parce que, de facto, lorsque l'on impose ce type de règle pour l'exploitant agricole, c'est une contrainte supplémentaire. Elle a inmanquablement un coût. On sait la manière dont l'agriculture d'aujourd'hui fonctionne. Dès lors, si l'on doit extraire ces zones de l'exploitation, il y a un manque à gagner assurément. Il

y a aussi parfois des difficultés relatives à la manière dont on travaille sur le terrain en question.

Merci pour les mesures d'accompagnement et merci aussi pour les efforts d'information que vous annoncez. Je pense que cette information est utile pour les agriculteurs, de manière telle à ce qu'ils puissent évidemment adhérer pleinement à la mesure, qu'il y a un souci environnemental, mais qui ne doit pas non plus être une contrainte insurmontable pour les exploitants agricoles.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GALANT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DES DÉCHETS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'augmentation de la valeur des déchets ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, le prix des matières premières s'envole, que ce soit le fer, le carton, l'acier, le pétrole. Les prix s'envolent et, en même temps, le prix des produits recyclés augmente également.

Nous avons cette pression suite à la reprise des activités – et heureusement la reprise des activités. Suite au covid, il y a une pression telle par rapport à la demande que les prix explosent.

Avez-vous des informations et des projections par rapport à ces éventuelles augmentations ou diminutions pour l'avenir, assez court terme ? Avez-vous aussi des informations par rapport aux intercommunales ?

Les intercommunales ont des coûts qui augmentent, qui se répercutent évidemment sur le citoyen. Avez-vous des informations qui pourraient rassurer les intercommunales par rapport à au prix des matières premières ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame la Députée, effectivement, l'augmentation du prix des matières premières secondaires – ici, en l'occurrence, les matières recyclées, mais les matières premières de façon plus générale – va impacter sans doute les intercommunales en matière de recettes. Néanmoins, il faut être un peu

prudent par rapport à cela, puisqu'en fonction du type de matériaux, la situation peut être très différente. Les intercommunales, en particulier, peuvent recevoir des recettes sur la question des papiers-carton, par exemple, ce n'est pas le cas nécessairement pour tout ce qui concerne les aluminiums ou le PET.

La situation peut être variable. Les choses devront être analysées plus finement dans les prochaines semaines.

Néanmoins, je tiens à profiter de votre question pour rappeler que, en effet, l'incorporation de davantage de matières recyclées dans nos produits fait partie bien entendu de la stratégie du Gouvernement, dans le cadre de la stratégie de déploiement de l'économie circulaire, qui a été copilotée avec mes collègues, les ministres Borsus et Morreale, et validée par le Gouvernement, il y a déjà quelques mois. Nous soutenons bien entendu cet objectif de mettre davantage de matières recyclées dans nos produits de consommation.

Le Fédéral également travaille sur la question, à travers la problématique des normes de produits. Un arrêté royal est en préparation où, nous dit-on, la possibilité d'incorporer, par exemple, du plastique recyclé dans les produits serait en augmentation, puisque l'on viserait 25 % en 2025 et 30 % en 2030, d'après les premières discussions qui sont en cours. Tout cela doit bien sûr être confirmé dans les prochains mois.

Ce sont en tout cas des orientations qui sont positives pour l'économie circulaire et pour l'environnement en général.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Évidemment, il faut soutenir l'objectif de l'Union européenne pour incorporer des matériaux recyclés et également les objectifs du Gouvernement fédéral. Il faut être attentif aussi à cette fluctuation de ces prix pour les finances des intercommunales, comme je le disais tantôt, qui auront des répercussions sur les communes et, in fine, sur le citoyen.

Il faut toujours viser à améliorer le recyclage, mais je sais que vous y êtes très attentive. Comme vous l'avez dit, l'économie circulaire a été initiée sous l'ancien Gouvernement. Je sais que vous êtes très attentive par rapport à la continuité, et je vous en remercie.

M. le Président. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 29 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
Mme Alice Bernard, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, PS
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Manu Douette, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Maxime Hardy, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Julien Matagne, cdH
Mme Christine Mauel, MR
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

INDEX DES MATIÈRES

- Agrivoltaïque
- Aides spécifiques aux agriculteurs
- Aliments pour le bétail
- Allocations familiales
- Asahi Glass Company (AGC Fleurus)
- Cabinets ministériels
- Centres de contrôle technique
- Comeos
- Covid Safe Ticket
- Crise sanitaire de la covid-19
- Détachement de fonctionnaires
- Fabrique nationale (FN Herstal)
- Hôpital Ambroise Paré (Mons)
- HORECA
- Influenceuses
- Pass sanitaire
- Pertes d'emploi
- Porte Ouest à Marchienne-au-Pont
- Protection des eaux
- Questions d'actualité
- Questions urgentes
- Rajeunissement vaginal
- Valeur des déchets
- Voo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGC	Asahi Glass Company
AMB	ArcelorMittal Belgique
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur Wallonie-Bruxelles
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CA	conseil d'administration
CDD	contrat à durée déterminée
CHU	centre hospitalier universitaire
CODECO	Comité de concertation
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
COP26	26e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
DPR	Déclaration de politique régionale
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FN	Fabrique nationale
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
HF4	haut-fourneau n° 4 de Carsid
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
PET	polyéthylène téréphtalate
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPA	peste porcine africaine
R&D	Recherche et Développement
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
UAP	unité(s) d'administration publique
Voo	marque commerciale belge de câblo-distribution (internet, télévision numérique et téléphone)